

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 - DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à l'ensemble de notre clientèle pour le compost et le bois de paillage (criblé moyen).
Toute commande passée implique l'acceptation de nos conditions générales de vente définies ci-dessous.

ARTICLE 2 – PRODUITS

2.1 Compost

Depuis 2005, Préval Haut-Doubs produit du compost de végétaux issus de la plateforme de compostage située à Pontarlier. Grâce à un travail rigoureux et précis, la qualité du compost s'est améliorée au fil des années, jusqu'à obtenir aujourd'hui un compost conforme à la norme NF-44-051 et certifiée I-302*, qui permet son utilisation en agriculture biologique.

Afin d'obtenir une telle qualité de compost, le produit est contrôlé au quotidien et travaillé pendant 6 mois par les agents de Préval, directement sur la plateforme de Pontarlier.

**Produit certifié conforme au référentiel I-302 « Matières fertilisantes et supports de culture utilisables en agriculture biologique », par Bureau Veritas Certification France, 1 place Zaha Hadid, 92400 Courbevoie. Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement (UE) n°2018/848.*

Afin de valoriser ce travail, le conseil syndical de Préval a décidé de rendre payant ce produit pour les professionnels, les communes, les associations et les particuliers.

Le client peut acheter le compost sous trois formats différents : en sacs de 50L (seul les contenants fournis par Préval sont autorisés), en vrac 0,5m³, et en vrac 1m³.
Aucune limitation de volume.

Tarifs :

En sac de 50 L : 4,00 euros l'unité

En vrac : 13,00 euros le demi m3

En vrac: 26,00 euros le m3

Utilisation : Le compost est un amendement organique qui s'intègre naturellement au terrain afin de le nourrir. Il ne peut donc **pas** servir pour combler ou remblayer un terrain.

Attention, le compost ne doit pas être utilisé pur dans les plantes ou au jardin ! Il risquerait de brûler vos végétaux... Mélangez-le selon les proportions : 1/3 compost – 2/3 terre

2.2 Bois de paillage (criblé moyen)

Issus du criblage du compost, Il est mis gratuitement à disposition à l'ensemble des usagers. La récupération se fait uniquement sur la plateforme de compostage PREVAL.

Utilisation : pour du paillage de haies bocagères, massifs floraux, potagers ou comme structurant pour composteur.

Nous ne garantissons pas le produit indemne d'éléments indésirables en petite quantité (métal, plastique...)

ARTICLE 3 – LES MODALITES D'ACHATS

3.1 Particulier

- ❖ Pour une récupération sur la plateforme de compostage de Pontarlier, la pré-commande est possible en ligne sur la boutique de notre site internet www.preval.fr .
Les Paiements peuvent aussi se faire sur place par Carte bancaire, chèque à l'ordre de Préval HD ou en espèce (avec l'appoint).
- ❖ Pour les sites extérieurs, la pré-commande est obligatoire. Néanmoins si vous rencontrez des difficultés pour effectuer le paiement en ligne, nous vous invitons à passer votre commande soit à l'adresse mail : achatcompost@preval.fr soit par téléphone au 06-20-09-52-42

À la suite de votre commande vous recevrez une confirmation de paiement par mail. Pour les sites extérieurs à la plateforme de compostage de Pontarlier, il vous sera indiqué dans le mail de confirmation, la date, l'horaire et le lieu de récupération choisit lors de votre réservation. Le délai entre la réservation et la récupération peut atteindre 1 mois

3.2 Professionnel, association et commune

- Pour les professionnels les commandes doivent se faire soit l'adresse mail achatcompost@preval.fr soit par téléphone au 06-20-09-52-42.
La livraison du compost est possible en benne. Le transport du compost est à la charge du client.
Les chargements et les planifications des livraisons se font par Préval.

ARTICLE 4 – LES MODALITES DE RECUPERATION

4.1 Horaires et lieux

Le compost est à récupérer sur des lieux de ventes dédiées à des dates et horaires précis, sous réserve de disponibilité du produit :

Pontarlier

❖ Printemps / automne

Du 1^{er} mars au 15 juin

Du 1^{er} septembre au 31 octobre



les mercredis, vendredis de 14h15 à 16h 45

les samedis de 8h45 à 11h45

❖ Eté / hiver

Du 16 juin au 31 août

Du 01 novembre au 28 février



uniquement les vendredis de 14h15 à 16h 45

Pour les sites de vente extérieurs

Valdahon : certains mercredis de 11h30 à 13h

Frasne OU Labergement-Sainte-Marie : certains mardis de 11h30 à 13h

Maïche OU Le Russey : certains lundis de 11h30 à 13h

4.2 Remplissage et chargement

Le remplissage des sacs et le chargement des remorques ou autres véhicules sont à la charge du client. Toutefois, le chargement de remorque par PREVAL avec engin est possible uniquement sur la plateforme de compostage de Pontarlier à partir de 1m3 d'achat et sous réserve de la disponibilité de l'engin.

4.2.1 Poids et réglementation

Le poids de 1m³ de compost peut varier entre 350 et 550kg, il est donc impératif, avant votre chargement, de connaître le poids total de charge (PTAC).

Chargement au godet ; l'agent sur la plateforme est en droit de refuser de vous charger, s'il estime que votre véhicule ou votre remorque n'a pas la capacité de supporter le poids du produit.

En cas de surcharge de remorque et de véhicule, Préval se décharge de toutes responsabilités.

ARTICLE 5 – LES MODALITES D'ECHANGE ET DE REMBOURSEMENT

Le compost vendu étant un produit issu d'un processus de production et un suivi rigoureux respectant la norme NF-44-051 et certifiée conforme au référentiel I-302 « matières fertilisantes et supports de culture utilisables en agriculture biologique », aucun remboursement ni échange n'est possible.

Le client lors de l'achat doit prendre connaissance du produit, des résultats d'analyses des différents lots disponibles à la vente, apposés sur le tableau d'affichage, également disponible sur le site internet de Préval ou demander à l'agent Préval en charge de la vente les informations qui lui sont nécessaires.

ARTICLE 6 – LA PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la loi RGPD, les informations personnelles communiquées dans le cadre de votre commande seront exclusivement utilisées par Préval pour la communication concernant vos achats

Date de réalisation 01/10/2024

Date de validation 11/10/2024 suivant délibération du conseil syndical n° 2024/58